

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER ERGUE ARMEL
--

Mercredi 1^{er} juillet 2009

Mairie annexe d'Ergué Armel

Présents :

Jérôme Pascal Roger Anne Pierre Joël René Alain	Daniel Pierre R. Pierre B. Elisabeth Dominic Yves Alain Nolwenn	Christine Thérèse Rosine Annie Jean Pierre Michelle Léonie Loïc
--	--	--

Nombre de participants : 24

Nombre d'excusés : 9

Participaient également :

Martine PETIT, adjointe au maire chargée de la participation à la vie démocratique.

Catherine TREUSSIÉ, adjointe au maire, mairie annexe d'Ergué Armel.

Patrick FERON, animateur citoyenneté, direction de l'administration générale.



Catherine Treussier ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

- 1 / présentation des membres du conseil de quartier.
- 2 / rappel sur le rôle des membres du conseil de quartier
- 3 / modalités de fonctionnement
- 4 / constitution d'un groupe de travail pour la rédaction du règlement intérieur
- 5 / constitution du collectif d'animation
- 6 / propositions de sujets à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance.

1 / présentation des membres du conseil de quartier :

Un des objectifs de cette première réunion est que les participants puissent faire connaissance. Un tour de table est donc effectué ; chacun est invité dans un premier temps à se présenter et dans un second, à exposer ses motivations et attentes par rapport au conseil de quartier.

En résumé, parmi celles-ci figurent des volontés et demandes relatives à :

- « une meilleure compréhension du quartier et de la ville »
- « le souhait de s'inscrire dans une démarche pour l'intérêt collectif »
- « participer, connaître, s'engager dans une démarche citoyenne »
- « intervenir dans la résolution de problèmes rencontrés dans le quartier »
- « intégrer un collectif capable d'émettre des avis »
- « réfléchir à des projets et à des propositions pour l'amélioration du cadre de vie »
- « un réel intérêt pour la démocratie participative et le projet novateur initié par l'équipe municipale »
- « une recherche de continuité pour les dossiers présentés par le secteur associatif »
- « le désir d'information, de travail en amont et de concertation sur les dossiers relatifs au quartier »

2 / rappel sur le rôle des membres du conseil de quartier

Martine Petit rappelle qu'il s'agit d'un conseil d'installation et que par la suite, l'objectif recherché est que les conseils de quartier deviennent autonomes. Un retour sur la présentation de la charte des conseils de quartier est ensuite proposé.

Les conseils de quartier ont vocation à être un lieu de partage de l'information, de consultation et de concertation afin que les habitants puissent participer aux décisions municipales qui concernent leur vie quotidienne dans le quartier. Les avis ou recommandations formulés, lorsqu'il s'agit d'un sujet inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal, feront l'objet d'une information écrite auprès de cette instance. Pour les sujets transversaux à l'échelle de la ville ou de Quimper communauté, les réflexions et les travaux autour des grands projets seront menés sous forme d'ateliers urbains. Des passerelles seront également à rechercher et à mettre en place entre les conseils de quartier et les commissions consultatives des services publics locaux.

Concernant le fonctionnement, Martine Petit explique que certains objectifs ne sont pour l'instant pas atteints. Pour les personnes tirées au sort par exemple, le nombre de réponses positives en retour est en dessous du nombre prévu. Pour les places des ressortissants hors Union Européenne et pour les places réservées à la tranche d'âge 16-18 ans, seule une place ressortissant hors U.E. est pourvue sur le conseil de quartier de Penhars.

Une réflexion est également à mener sur le tirage au sort qui pourrait être programmé annuellement afin de pouvoir accueillir régulièrement de nouveaux participants.

Il est également prévu que les membres du conseil de quartier puissent bénéficier de temps de formation. Plusieurs pistes de thèmes ou de sujets qui pourraient être abordés sont évoquées :
Prise de parole en public, conduite de réunion, démarche projet, étapes d'un projet d'aménagement, environnement institutionnel de la ville, finances publiques, marchés publics, sociologie et caractéristiques du quartier, habitat...

Questions : « *certains volontaires sont-ils sur liste d'attente ? Auront-ils la possibilité d'être intégrés au conseil quartier ? Et ne serait-il pas envisageable de s'orienter vers un compromis entre tirage au sort et cooptation ?* »

La volonté est de créer une culture de participation ce qui explique le choix qui a été fait d'une proportion de 2/3 d'habitants tirés au sort à qui l'on donne la possibilité de s'exprimer. Cette disposition figure dans la charte et pour le tirage au sort il s'agit d'une démarche originale car finalement peu de villes ont retenu ce mode de désignation des habitants. Toutefois l'équipe municipale souhaite maintenir cette disposition au titre du principe de diversité, recherché pour que les conseils de quartier soient les plus représentatifs possibles des composantes sociologiques des territoires.

« La durée du mandat est de deux ans, un élu associatif avec un mandat d'un an dans son association pourra-t-il continuer à siéger ? »

Plusieurs solutions peuvent être envisagées : l'élu même s'il perd son mandat associatif conserve le siège au sein du conseil de quartier, l'association lui laisse une délégation de mandat et il siège en tant qu'adhérent. Une seconde solution consisterait à remplacer systématiquement l'élu qui perd son mandat associatif par un nouvel élu entrant. Pour cette question il sera nécessaire d'adopter une position commune pour les quatre conseils de quartier ; des renseignements seront pris auprès d'autres villes afin de savoir comment elles procèdent en la matière.

« Quelle hiérarchie de l'information ; les conseils de quartier seront-ils informés des projets avant les associations et le délai de quinze jours prévu dans la charte sera-t-il suffisant pour la transmission des avis avant le conseil municipal ? »

Les informations seront communiquées en même temps aux différents acteurs (sauf en cas d'obligation d'ordre réglementaire) et une attention particulière sera portée afin que chacun puisse y avoir accès dans les mêmes conditions.

Concernant les ordres du jour, un rythme sera à rechercher et la mise en place d'un échéancier sera certainement nécessaire pour que la communication autour des dossiers importants se fasse le plus en amont possible et que le délai puisse être ainsi respecté.

3 / modalités de fonctionnement :

Les membres du conseil de quartier choisissent l'option du vendredi soir de 18 h 30 à 20 h 30 pour la tenue des séances. Si toutefois le positionnement sur une journée ne suffisait pas, un second jour serait proposé en alternance afin de favoriser la participation de chacun. La date du prochain conseil de quartier est déterminée ; il se réunira le vendredi 18 septembre à la mairie annexe d'Ergué Armel.

4 / groupe de travail règlement intérieur :

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire et une date est retenue ; le groupe de travail se réunira le mercredi 26 août de 18 h 30 à 20 h 30 à la mairie annexe d'Ergué Armel afin d'établir un projet de règlement intérieur. Celui-ci sera complémentaire de la charte et fixera les règles de fonctionnement du conseil. Une trame indiquant les principaux points à aborder sera mise à disposition du groupe de travail. Pour que chacun puisse apporter sa contribution à la réalisation du document, les participants demandent que la trame soit envoyée à chaque membre.

5 / constitution du collectif d'animation :

Le collectif d'animation, chargé du suivi et de l'organisation du fonctionnement du conseil de quartier, sera désigné lors de la prochaine séance ainsi que le porte parole et des suppléants (chargés de co-animer les réunions et d'intervenir en cas d'absence de celui-ci)
D'ici la prochaine réunion, les participants sont invités à réfléchir à leur éventuelle candidature pour faire partie du collectif d'animation et/ou se porter candidat en tant que porte parole.

6 / propositions de sujets à mettre à l'ordre du jour des prochaines séances :

Les points suivants seront à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion programmée en septembre :

- désignation du collectif d'animation
- règlement intérieur
- information sur les projets en cours pour le quartier

Parmi ceux que les participants souhaitent aborder :

- la sécurité routière (un des membres souligne les problèmes notamment de la rue Yves Thépot ainsi que les problèmes de stationnement autour de l'hôpital Laennec)
- les transports
- les projets d'aménagement urbain
- la gestion des déchets
- l'eau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.